

**Retards dans les travaux de revitalisation de la Tourbière de la Gruère**  
Bernard Studer (Le Centre)

**Réponse du Gouvernement**

La tourbière de La Gruère est un des hauts-marais les plus étendus et les plus riches de Suisse. Dégradée notamment par l'exploitation hydraulique du site et le creusage de drains, cette tourbière est en phase de revitalisation. Ce chantier est très important pour la biodiversité jurassienne et contribuera simultanément à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.

En février 2022, le Parlement jurassien a, en effet, accepté un crédit de 5,3 millions de francs pour poursuivre et terminer ce grand projet.

La préparation et la planification de ce chantier sont complexes et nécessitent une logistique importante. Or, l'ENV doit faire face actuellement à de nombreux dossiers courants dans la thématique de gestion des marais. De plus, il procède à la mise sous protection, également très attendue, des marais en question, avec des procédures très lourdes.

Au vu de cette situation, les ressources humaines ont manqué pour avancer comme prévu dans le dossier "Gruère" et le Gouvernement a pris ce printemps la décision de renforcer le personnel de l'ENV de manière temporaire pour mener à bien ce chantier.

Comme le relève l'auteur de l'intervention, ce projet a fait l'objet d'un large soutien de la Confédération et de fondations privées.

Par ailleurs, plusieurs départs ont effectivement été enregistrés à l'ENV, dont celui du porteur de la thématique "marais".

Ce contexte étant posé, le Gouvernement peut apporter les réponses suivantes aux questions formulées:

**1. Le Gouvernement peut-il fournir un calendrier actualisé des études et des travaux à réaliser ?**

Les études générales de revitalisation ont été effectuées. Il y a lieu maintenant de lancer l'appel d'offres pour désigner le bureau spécialisé qui réalisera le projet d'exécution. Suivra l'appel d'offres pour les entreprises. Le projet fera simultanément l'objet d'un dépôt public. L'ensemble de ces opérations devrait s'effectuer jusqu'à l'été 2024. Les travaux pourront ensuite débuter. Il est utile de préciser que les travaux seront réalisés par étape et qu'ils seront tributaires des conditions météorologiques. Ils devraient donc s'étaler sur au moins 3 ans.

**2. Le report de ces travaux aura-t-il un impact négatif sur ces sources de financement externe ?**

Non, en ce qui concerne le soutien fédéral, les montants ont été annoncés à la convention-programme 2020-2024. Pour 2025, l'année de "rattrapage", systématiquement proposée en fin de période, sera utilisée et les montants restants seront inclus dans la convention-programme 2025-2028. Les fondations privées, quant à elles, ont été informées du retard.

**3. Dans un tel contexte, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour rattraper le retard pris dans le projet de revitalisation de la tourbière de La Gruère ? Envisage-t-il d'externaliser certaines opérations ?**

Le Gouvernement a ce printemps accepté de renforcer le Domaine Nature de l'ENV par un poste temporaire de 3 ans pour mener à bien les travaux à La Gruère. La Confédération a accepté d'en financer une partie. La personne engagée aura également à charge le chantier prévu à la tourbière du Prédame devisé à environ 1 million de francs, voire d'autres chantiers de revitalisation. Les prestations liées aux études de projet d'exécution et de suivi de chantier seront externalisées.

**4. Ces départs auront-ils des conséquences sur d'autres projets portés par ENV, en particulier sur la publication de la synthèse de la consultation du Plan climat et surtout sur sa mise en œuvre ?**

Les départs provoquent inévitablement des vacances, des procédures de recrutement et un effort d'encadrement du nouveau personnel. L'attitude proactive de l'ENV pour initier les démarches en vue de repourvoir les postes concernés va permettre de raccourcir au minimum les périodes de vacance. Néanmoins certains retards dans des projets portés ou examinés par ENV seront inévitables. S'agissant du Plan Climat, jugé prioritaire, il n'est pas touché par les effets de ces changements dans le personnel et le calendrier pourra être tenu. Malgré un important effort de coordination encore nécessaire pour organiser sa mise en œuvre dans les différents services de l'État, il est prévu de l'adopter cet automne afin d'initier les premières mesures l'année prochaine.

Delémont, le 16 août 2023



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître